

LÉGISLATURE 2025 - 2030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
16 SEPTEMBRE 2025**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

PRÉSENTS	:	M.	B. SCHOPFER, Président
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		Mme	L. CONRAD, Secrétaire
		Mmes	C. BLAGOJEVIC VENTRE et J. PARACCHINI
		MM.	A. CARREL, J.-L. FERRARI, A. FORISSIER, T. FREIDIG, C. HUBER, S. LEMA, R. PARTY et M. SUTER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Conseiller administratif
EXCUSÉS	:	Mme	M. CONRAD
		M.	L. ZURBUCHEN
		Mme	M. PASCHE, Conseillère administrative

M. le Président ouvre la séance à 19h35, s'excuse pour son retard et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil municipal tout en espérant qu'ils aient passé un bel été.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 JUIN 2025

a) Approbation du procès-verbal de la séance d'installation

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 11 oui.

b) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 11 oui.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTIAN HUBER

M. Huber ayant été absent lors de la séance d'installation du 2 juin dernier, il est nécessaire de procéder à sa prestation de serment.

M. le Président donne donc lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Huber** lève la main droite et prête serment en disant « je le promets ».

Il est pris acte que **M. Huber** est dûment assermenté, conformément à la loi.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 26 juin 2025, **M. le Président** demande si l'un des Conseillers municipaux a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 25 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2026, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 10'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (reconduction);
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2026 du Bibliobus intercommunal pour un montant de CHF 800'000.-- (reconduction);
- du financement en 2026, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe culturelle pour un montant de CHF 1'500'000.-- (reconduction);
- du financement en 2026, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe sportive pour un montant de CHF 800'000.-- (reconduction suite à l'augmentation de CHF 450'000.-- courant 2025);
- du financement en 2026, par le biais du Fonds intercommunal, des investissements informatiques consacrés aux infrastructures et réseaux pour un montant de CHF 500'000.-- (nouveau);
- du financement en 2026 par le biais du Fonds intercommunal, des investissements consacrés aux applications et produits pour un montant de CHF 750'000.-- (augmentation de CHF 250'000.--);
- de la participation en 2026 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-- (reconduction);
- de l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (reconduction).

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de ces décisions.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Patrouilleurs scolaires

M. Bouvier informe le Conseil municipal de la démission de Mme Egger qui a occupé un poste de patrouilleuse de février à août 2025. Afin de la remplacer, une nouvelle patrouilleuse a été formée et engagée dès le 18 août 2025. Malheureusement, cette dernière a donné sa démission au 7 septembre, admettant qu'elle n'était tristement pas en mesure d'assumer les horaires de présence. Mme Lecompte a été engagée afin d'assurer la relève dès le 8 septembre 2025.

M. Bouvier fait part de la complexité de ces petits horaires tranchés dans la journée. D'ailleurs, une discussion sera abordée lors la prochaine séance des Conseillers administratifs des communes de la Champagne sur la fidélisation de ce type d'employés voire la possibilité de créer un « pool » de partage entre communes.

M. Lema demande s'il est obligatoire de résider sur la Commune pour occuper un tel poste.

M. Bouvier lui répond que ce n'est pas une obligation mais que compte tenu des contraintes horaires, c'est cependant bien plus aisé.

Suite à une question de **M. Party**, **M. Bouvier** confirme que les patrouilleurs scolaires sont payés à l'heure.

M. Bouvier évoque également la possibilité de former les employés communaux afin qu'ils puissent dépanner en cas d'absence mais ajoute que pour sa part, il n'y est pas forcément favorable.

b) IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées)

M. Bouvier indique avoir reçu les constructeurs qui ont confirmé que les travaux avancent selon le planning annoncé. La livraison du bâtiment est prévue pour septembre 2026.

A l'étage, il y aura une grande salle et **M. Bouvier** souhaite, si c'est possible, qu'une des séances futures du Conseil municipal se déroule sur site.

c) Parcelles en lien avec la réfection des exutoires

M. Bouvier annonce que les travaux sont terminés et tient à remercier sincèrement les agriculteurs et propriétaires des parcelles traversées pour la latitude laissée aux ouvriers ainsi que l'indulgence et la souplesse dont ils ont fait preuve dans ce cadre.

d) Compagnie des sapeurs-pompiers de Chancy (CP 20)

M. Bouvier communique que la Compagnie n'appartiendra plus à la Commune mais sera totalement intégrée au Groupement SIS dès le 1^{er} janvier 2026. Il en va évidemment de même pour tout le matériel en lien avec les activités des sapeurs-pompiers.

M. Bouvier explique la genèse de ce changement.

En 2012, un rapport de la Cour des comptes a sollicité un audit des pompiers du canton de Genève en raison de dépenses jugées excessives. A cette occasion, il a été demandé d'examiner la possibilité de restructurer les services du feu. Dès 2013, un groupe formé de trois commandants (Corsier, Genthod et Chancy) et d'une personne du SIS s'est réuni approximativement une fois par semaine pendant une année afin de travailler entre autres sur l'amélioration des temps d'intervention lors des sinistres ainsi que sur la rationalisation des formations par région. La distinction entre pompiers professionnels et volontaires a également été longuement débattue.

Bien que ce ne soit pas un choix politique, certaines Compagnies ne souhaitent pas rejoindre le Groupement SIS et préfèrent rester gérées par le Conseil administratif de leur Commune. Ceci étant, les interventions évoluant et les formations étant de plus en plus intenses, les RH représentant un travail exigeant, le matériel devant être uniformisé, la gestion d'une Compagnie est de plus en plus complexe et chronophage.

Dès lors, après tout ce travail et ces constatations, le projet pilote élaboré, regroupant 4 Compagnies de volontaires (Vernier, Versoix, Cologny et Chancy) et le SIS, vise à standardiser les méthodes d'intervention ainsi que le matériel utilisé. En gardant évidemment la protection de la population en priorité.

En 2022, le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (Service d'incendie et de secours), communément appelé le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours précédemment rattaché à la Ville de Genève. Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, institué par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F4 05). Il est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes et est responsable de ses engagements financiers.

Compte tenu de son intercommunalité, il est géré par un Comité composé de 9 membres : 3 représentants de la Ville de Genève, 2 pour les 14 communes les plus peuplées du canton, 2 pour les 14 communes moyennement peuplées et 2 pour les 15 communes les moins peuplées.

M. Bouvier souligne que les craintes des sapeurs-pompiers volontaires d'être traités comme des sous-fifres par les professionnels ont été totalement dissipées. Preuve en est l'intervention récente au chemin des Raclerets durant laquelle ils ont été parfaitement intégrés aux travaux les plus exigeants. Ils ont d'ailleurs été chaleureusement remerciés par le Commandant du SIS pour leur engagement et leur professionnalisme. M. et Mme Theurillat, les propriétaires de la maison qui a brûlé, ont également envoyé un courrier de remerciements.

M. Bouvier précise encore que le dossier pour rejoindre le Groupement SIS a primitivement été exposé et accepté par l'Etat-Major puis présenté à l'entier de la Compagnie. L'intégration au Groupement SIS se fait avec l'accord unanime des sapeurs-pompiers volontaires.

M. Bouvier ajoute que ce choix est irréversible. Mais il reste convaincu qu'il vaut mieux faire partie du train de tête et pouvoir négocier plutôt que cela soit imposé à toutes les Compagnies, ce qui sera probablement le cas à terme. Par ailleurs, la rémunération des sapeurs-pompiers chancinois ne dépendra plus de la Commune et ils seront certainement mieux lotis auprès du Groupement SIS.

Financièrement, pour 2026 en tous cas, une économie d'approximativement CHF 100'000.-- sera réalisée. Le véhicule CI (chef d'intervention) reste propriété de la Commune tout comme les locaux.

Toutes les demandes de matériel seront adressées directement au Groupement SIS, la Commune ne gardant dans son budget que la contribution à verser selon l'intercommunalité.

M. Lema indique que les pompiers volontaires sont, tout comme les professionnels, invités à participer aux déplacements d'entraide (comme au Monténégro tout récemment) mais que ce n'est pas une obligation. Il souligne également que les formations auxquelles ils pourront participer seront plus performantes.

M. Bouvier stipule en sus que l'intégration au Groupement SIS ne change pas la structure de l'Amicale des pompiers. Elle poursuivra ses activités et notamment se chargera toujours des Promotions, du 1^{er} Août et de l'Escalade.

M. Schopfer conclut que l'esprit humain doit prévaloir dans toute action de secours à la population et que visiblement celui-ci a été respecté.

e) Règlement du Conseil municipal

M. Bouvier revient sur la délibération adoptée à ce sujet lors de la séance du 2 juin dernier.

En résumé, l'article 45 al. 2 a été validé en 2020 par le Service des affaires communales dont l'analyse a probablement été basée sur l'article 24 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC ; B 1 01), mentionnant effectivement que l'obligation de s'abstenir ne s'applique pas lors du vote du budget des comptes pris dans leur ensemble, ni aux normes générales et abstraites.

Or, l'article 23 de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05) ne prévoit pas ces exceptions.

Bien qu'il existe une contradiction entre deux normes de même rang, les règlements des Conseils municipaux se doivent d'être conformes à la LAC.

Dès lors, l'article 45 al.2 s'avérant contraire à la loi, il est abrogé sans qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle délibération et un nouveau vote, pour autant toutefois que les membres du Conseil municipal en soient dûment informés.

Une nouvelle impression dudit règlement est donc remise aux Conseillers municipaux.

f) Café du Virage

M. Beuchat mentionne que les travaux de rénovation du Café du Virage ainsi que des appartements sont bel et bien terminés.

D'ailleurs, le duplex est loué depuis hier. Le 5 pièces devait également avoir trouvé preneurs mais ces derniers se sont désistés une heure avant la signature.

Quant au restaurant, la Commune a rencontré plusieurs candidats potentiels. Malheureusement, pour des raisons diverses, mais notamment financières, ils se sont tous retirés. Le Conseil

administratif a donc décidé de procéder à un appel d'offres (encore en cours) cadré par des professionnels du secteur.

M. Party constate que l'appartement de 5 pièces n'est finalement pas lié au restaurant et ne semble pas convaincu par cette idée.

M. Bouvier confirme que suite aux conseils reçus de différents professionnels, il a été décidé de gérer les deux objets séparément. Il relève en outre que les appartements au-dessus du Café de la Place, donc subissant potentiellement les mêmes nuisances, ne restent jamais vides longtemps. Pour le budget de fonctionnement, il est important que ces locaux soient loués rapidement et équilibrent les charges hypothécaires.

M. Bouvier évoque également l'idée que la Commune engage elle-même un cuisinier et le personnel du restaurant afin qu'il ouvre dans les meilleurs délais. Toutefois, cette solution est irréaliste sauf si une personne de la Mairie est entièrement dédiée à la gestion du restaurant (RH entre autres).

M. Beuchat relève que suite aux différents soucis rencontrés durant la rénovation, liés à l'ancienneté de la bâtisse, ainsi que la décision prise de financer les tables et chaises, le budget initialement prévu pourrait être légèrement dépassé.

g) Centre du village

M. Beuchat indique que les travaux suivent leur cours et que les SIG ont encouragé la Commune à constituer deux places équipées pour les véhicules électriques, SIG finançant une partie du projet et se rémunérant sur la fourniture de l'électricité.

Il ajoute que l'éclairage initialement prévu sur le chemin des écoliers uniquement sera finalement étendu aux quatre coins du parking pour des raisons de sécurité. Il rappelle par ailleurs qu'une fois les travaux terminés, il sera nécessaire de laisser le gazon pousser entre les pavés (revêtement écologique du parking).

M. Beuchat précise encore que suite à l'abattage du noyer mort au chemin de l'Ecole, la capacité du parking derrière la station-service Mondello devrait pouvoir être augmentée de quelques places.

Le terrain multisport devrait quant à lui être livré la semaine prochaine. Il ne sera évidemment pas fréquentable durant les horaires scolaires.

h) « Oasis » (parcelles n° 3175, 3629 et 3631)

M. Beuchat annonce que l'autorisation pour la réalisation du cheminement piétonnier reliant les Raclerets / Bottières à l'école en zone propre a été délivrée.

Une délibération concernant ces travaux devra être votée en temps utile. Il rappelle qu'une des maisons de l'Oasis doit être démolie et qu'après conciliation, les locataires actuels ont finalement signé une convention les obligeant à quitter les lieux en mars 2026 au plus tard.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Modification du règlement pour l'octroi de subventions aux entités à but social, culturel et sportif

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Modification du règlement concernant la politique du logement de Chancy

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Suter relève deux coquilles. Après explications, il est décidé de modifier ces deux phrases sans pour autant faire une nouvelle délibération. Le document ainsi corrigé sera publié sur le CMNet puis, après la fin du délai référendaire, sur le site officiel de la Commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs**

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Party indique que les commissaires se sont rencontrés le 25 août dernier pour le budget 2026. Une réflexion sur le TPG flex et la ligne 78 qui ne circulent pas le weekend s'en est suivie.

M. Ferrari souligne qu'il est, par exemple, impossible de se rendre à Balexert sans prendre deux heures de plus pour ce trajet qu'en semaine. Il souhaite que le Conseil administratif sollicite les TPG pour améliorer et développer la fréquence des véhicules hors heures de pointe et notamment le weekend.

M. Bouvier demande à **M. Party** de préparer un rapport sur les besoins potentiels de la population.

c) Commission de l'environnement et du développement durable

M. Forissier communique qu'une séance a eu lieu lundi soir afin de prendre connaissance des projets en cours ou à venir. Il en ressort qu'il est nécessaire de redynamiser la Journée Propreté, qui d'ailleurs n'aura pas d'édition 2025.

Quant au ChancyLien spécial environnement, il semblerait que le tour des thèmes que la commission souhaitait aborder a été fait. Un article sur l'environnement par ChancyLien traditionnel sera proposé. **M. Forissier** évoque également un travail potentiel sur les arbres fruitiers de la Commune.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Paracchini annonce la parution du prochain ChancyLien qui devrait être distribué autour du 16 octobre 2025. Des discussions ont eu lieu au sein de la commission sur le nombre d'éditions par année.

Compte tenu des délais nécessaires entre la restitution des articles, la mise en page, la relecture, l'impression puis la distribution postale, la commission a décidé de renoncer à publier 4 ChancyLiens complets par année. En revanche, elle souhaite garder deux ChancyLiens complets (semestriels) ainsi que celui de Noël et éventuellement un « flyer environnement » sur le même modèle soit 4 page A4 imprimées à la Mairie.

Elle profite par ailleurs de remercier chaleureusement Mme Despland pour la passation de témoin et toute l'aide apportée, Mme Audeoud pour la mise en page et Mme Noverraz pour la dernière relecture avant publication.

Mme Paracchini fait part que Mme Despland sera mandatée pour rédiger le dossier du ChancyLien et se réjouit de poursuivre cette efficace collaboration.

f) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

Budget 2026

M. Bouvier rappelle qu'il est nécessaire de rendre à Mme Spencer les informations relatives à l'établissement du budget 2026 avant fin septembre.

Repas de nouvelle législature

M. Ventre propose de fixer une date pour ce repas. Il se charge de faire un doodle à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Approbation des comptes

Traditionnellement, à l'occasion de l'approbation des comptes, le Conseil municipal partage un apéritif dînatoire après la séance. **M. Bouvier** propose de changer et de profiter du carnotzet de M. Carrel pour partager une bourguignonne ou une charbonnade (viande locale évidemment).

Commission de l'environnement et du développement durable

Pour des raisons d'organisation familiale, **M. Ventre** souhaite démissionner de cette commission. La procédure officielle y relative lui est transmise oralement.

Terrain multisports

M. Ventre revient sur la demande d'installer un panier de basket à taille enfant dans le cadre du nouveau terrain multisports.

M. Beuchat ira vérifier car ce souhait semble avoir été validé à la commande.

Conférences

M. Huber, en contact avec un journaliste (film et conférence) sur des « histoires de tour du monde en voilier » se charge de faire le lien avec **Mme Paracchini**.

Travaux sur le territoire de la Commune

M. Ferrari se renseigne sur la possibilité de communiquer plus (flyer ou site internet) sur les travaux effectués dans la Commune. En effet, il est régulièrement abordé et questionné à ce sujet et ne peut malheureusement pas toujours répondre.

Mme Noverraz explique que la mise en place d'une page « travaux » sur le site internet de la Commune nécessite un travail conséquent de rédaction (résumé concis, description des travaux, planning pour estimation de la durée) et pour être utile, elle devra être mise à jour très régulièrement. Aujourd'hui, le secrétariat de la Mairie ne peut clairement pas absorber cette tâche supplémentaire.

Néanmoins, les personnes qui ont des questions sont évidemment les bienvenues à la Mairie pour poser leurs questions, pendant les heures d'ouverture ou par courriel.

Moulin Roget et Forge Gallay

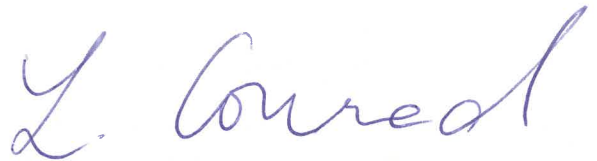
M. Forissier s'enquiert de la future utilisation de ces deux bâtiments.

M. Beuchat indique clairement, que pour cette législature, il n'est pas envisagé d'utiliser la Forge Gallay autrement qu'aujourd'hui (dépôt) mais que les projets relatifs au Moulin Roget devraient être abordés prochainement. Il insiste sur les contraintes du bâtiment et de la zone (agricole). La création d'une commission ad hoc sera vraisemblablement préconisée.

M. le Président lève la séance à 21h20.



Le Président du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire du Conseil municipal
Léna Conrad



La Secrétaire
Joëlle Noverraz-Mühlemann